

1 Mesures prises pour supprimer / réduire les impacts sur l'environnement

1.1 Mesures relatives à la phase de travaux

Dans une démarche de Haute Qualité Environnementale, les phases de travaux respectent un objectif de faibles nuisances ainsi qu'une obligation en termes de bruit, poussières, aspect visuel et évacuation des déchets.

Une Charte Chantier à Faibles Nuisances est intégrée aux pièces du dossier de consultation des entreprises de travaux. Cette Charte permet de coordonner l'action des entreprises afin de réduire les consommations, la production de déchets et les nuisances par le biais de différentes actions :

- nomination d'un responsable environnement par l'entreprise générale afin d'assurer des réunions spécifiques de coordination et de respect de la Charte ;
- préconisations claires et identifiées par thème :
 - propreté du chantier ;
 - stationnement du personnel (incitation par l'information au déplacement en transports en communs) ;
 - système de coupure générale de l'eau sur horloge ;
 - utilisation de bacs de rétention pour les eaux de lavage ;
 - recours à des produits biodégradables (huiles, produits de nettoyage...) ;
 - gestion sélective des déchets dans une démarche de limitation du volume en amont ;
 - systèmes d'incitation, d'information et de contrainte par pénalités financières ;
 - démarche de réutilisation et d'acheminement en centre de recyclage des déchets de chantier.

D'autre part, les mesures suivantes sont mises en place pour la préservation du milieu naturel :

- les déchets issus de la phase chantier sont traités par des filières adaptées ;
- le contrôle de l'étanchéité des circuits hydrauliques et blocs-moteur et plus généralement des engins utilisés lors du chantier est effectué régulièrement ;
- les matériaux sont approvisionnés en flux tendu dans la mesure du possible afin d'éviter au maximum le stockage sur site.

De plus, les prescriptions suivantes sont imposées aux entreprises de travaux :

- limiter les nuisances d'une manière générale ;
- limiter les pollutions et la génération de déchets ;
- informer les riverains et entretenir de bonnes relations ;
- former et informer l'ensemble du personnel de chantier ;
- surveiller la gestion des déchets ;
- gérer le trafic des transports et engins.

1.2 Mesures relatives à la phase d'exploitation du crématorium

1.2.1 Consommation en eau et effluents

1.2.1.1 Consommation en eau

La robinetterie mise en place est très économe en eau et les eaux pluviales sont récupérées dans des cuves de stockage pour l'arrosage et le nettoyage.

Les massifs sont arrosés par un dispositif de goutte à goutte pour limiter l'usage de la ressource en eau.

1.2.1.2 Effluents

Deux cuves de rétention des eaux pluviales de 5 m³ chacune sont installées pour réutilisation et arrosage des espaces végétalisés.

Le projet prévoit également un raccordement à débit limité à convenir avec la communauté urbaine du Grand Reims et l'infiltration qui sera confirmée par l'étude géotechnique.

1.2.2 Qualité de l'air

Les appareils de crémation disposent chacun d'une ligne de traitement des émissions atmosphériques des fumées, qui fait l'objet d'une maintenance régulière. Les rejets atmosphériques en sortie des cheminées font l'objet d'un contrôle périodique.

1.2.3 Sols et eaux souterraines

Le réactif de traitement des fumées est stocké dans des contenants hermétiques et dans un local dédié.

1.2.4 Energie et climat

1.2.4.1 Energie

L'enveloppe du bâtiment est maîtrisée de manière à favoriser les économies d'énergie.

Les apports en luminosité sont recherchés pour bénéficier d'un éclairage naturel et l'éclairage par LED est privilégié.

Un niveau d'isolation thermique très performant est recherché par le recours à des isolants biosourcés. Les menuiseries extérieures sont de type bois/aluminium, choisies pour leurs performances thermiques. La conception performante en matière d'économie d'énergie des bâtiments permet la réduction des besoins de chauffage.

1.2.4.2 Climat

Le choix des matériaux composant le bâtiment est effectué avec un objectif de décarbonation :

- une étude relative aux choix des isolants intérieurs permettra de déterminer la meilleure solution en fonction des disponibilités selon la période de construction ;
- les parties maçonnées des extensions sont prévues en béton bas carbone.

1.2.5 Déchets

L'ensemble des déchets générés par l'activité envisagée est traité par des filières adaptées et les quantités par type de déchet sont suivies annuellement.

1.2.6 Emissions sonores

Les équipements techniques (appareils de crémation et de traitement des émissions atmosphériques) sont situés dans des locaux fermés. Les bâtiments, les fenêtres et les entrées d'air sont équipés d'isolants de façade thermo-acoustiques.

1.2.7 Emissions olfactives

Les gaz issus de la combustion du cercueil sont dirigés vers la chambre de postcombustion grâce à une mise en dépression pour un premier traitement qui supprime notamment les odeurs. Les locaux déchets, ménage et sanitaires disposent d'un système d'extraction d'air spécifique et sont maintenus en dépression.

1.2.8 Emissions lumineuses

Les espaces éclairés sont réduits aux circulations piétonnes.

1.2.9 Intégration paysagère

La haie arbustive existante en limite du cimetière permettant de noyer la clôture du site pour la rendre invisible est maintenue et renforcée.